



# L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section  
CPP N° 0210 S 05506  
Directeur de la publication :  
Geoffroy CHEVALIER  
Tél. : 04 92.53.45.28  
Fax : 04 92 53 78 84  
ISSN 1266-6548  
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

| Sommaire                     |      |
|------------------------------|------|
| Edito                        | p. 1 |
| Samedis matins               | p. 2 |
| Actus                        | p. 3 |
| Service minimum              | p. 4 |
| Supplément : revue de la FSU |      |

Dispensé de timbrage **GAP C.T.C.**

**L'École Haut-Alpine**  
Bourse du Travail - Place Grenette  
BP 42  
05002 Gap Cedex  
<http://05.snuipp.fr/>



Déposé le vendredi 11 janvier 2008

**Le SNUipp 05  
vous souhaite une  
excellente année  
2008 !**

## Edito

**Dans un double appel, les fédérations de la  
Fonction publique et de l'Éducation invitent  
les personnels à faire grève le 24 janvier.**

C'est bien parce que la mobilisation des personnels du 20 novembre avait été exceptionnellement forte que le gouvernement a été obligé d'ouvrir une négociation salariale le 17 décembre. Las ! Le ministre de la Fonction publique n'est arrivé qu'avec des propositions « cache misère », inacceptables pour les organisations syndicales\*, qui ont alors décidé de boycotter deux réunions fin décembre.

Le ministre le dit clairement : les changements d'échelon des fonctionnaires suffisent à augmenter leur pouvoir d'achat ! Il n'est donc pas question de rattrapage et encore moins de mesures générales pour tous. En refusant la revalorisation du point d'indice, en voulant individualiser les mesures de promotion, le ministre remet en cause le principe même de la négociation collective des salaires dans la Fonction publique. Les annonces sur la nouvelle gestion des ressources humaines dans le cadre de la réforme des politiques publiques ont accru les inquiétudes des organisations syndicales sur le devenir du statut de fonctionnaire. De plus, aucune mesure n'est envisagée concernant les retraités qui ont vu l'évolution de leur pension ne pas suivre celle de l'inflation.

Le sentiment d'amertume en rajoute à la colère : les fonctionnaires sont bien la dernière roue du carrosse, ceux que l'on doit « dégraisser » pour payer les cadeaux du « paquet fiscal ». Ils seront donc à nouveau en grève le 24 janvier !

Les services publics, c'est aussi l'Éducation nationale et la nécessité d'emplois et de moyens pour assurer la réussite de tous les élèves. Aucune réponse n'a été donnée après les interpellations du 20 novembre. Les répartitions de postes par académie pour la rentrée prochaine viennent d'être communiquées : elles vont contribuer à détériorer l'offre d'éducation dans des régions déjà durement touchées. Dans le premier degré, le budget n'est pas à la hauteur des ambitions de réussite de tous les élèves : baisse de 10% des postes offerts au concours 2008 de recrutement des professeurs des écoles dans un contexte de hausse démographique, absence de moyens et d'audace pour travailler autrement. Le temps supplémentaire qui serait accordé aux élèves rencontrant des difficultés après la classe a peu de chances d'aider efficacement les enseignants à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent à l'intérieur de leur classe...

**Les fédérations de l'Éducation nationale\*\* appellent à la grève le 24 janvier : ce ne sont pas les raisons qui manquent !**

**GREVE  
LE 24 JANVIER,  
MOBILISÉS !**

**Manifestation à 10h00  
Départ devant  
l'Hôpital de Gap**

- Demande d'entrevue en Préfecture à 11h30.

- Conférence de Presse le 21 janvier à 17h ( locaux CGT ) pour présentation de la journée et des revendications.

\*les fédérations de la Fonction publique  
CGT, FO, FSU,  
UNSA, CFTC, Solidaires

\*\*les fédérations de l'Éducation nationale  
FAEN, FERC-CGT,  
FNEC FP-FO, FSU, UNSA-Education,  
SGEN-CFDT, Sud Education

## Samedi matin : Donnez votre avis !

Les discussions avec le ministère sur les conséquences de la suppression du samedi matin sont engagées depuis novembre. En l'état actuel, si l'objectif de la réussite des élèves est affiché par tous, de nombreuses questions restent en suspens : utilisation des deux heures, prise en compte de l'alourdissement des tâches, prise en charge des élèves hors des 24 heures, volumes respectifs des temps d'enseignement, de préparation, de concertation, d'évaluation, de formation, plus de maîtres que de classes, rased, formation... Si le ministère a reconnu la nécessité d'intégrer du temps de concertation, pour autant les volumes horaires ne sont pas précisés. Ces discussions se poursuivent au mois de janvier.

Pour le SNUipp, il est nécessaire que les enseignants soient informés pendant les discussions et que leurs voix soient entendues. C'est le sens du questionnaire qui vous est proposé.

Celui-ci servira à intervenir dans les discussions et à construire un rapport de force qui passera aussi par la grève du 24.

A l'issue des discussions, le SNUipp se tournera à nouveau vers les enseignants pour consulter sur les décisions ministérielles.

**Réponse au questionnaire avant le 23 janvier ! (Sur le site du SNUipp)**

### DISCUSSIONS MINISTÉRIELLES : OÙ EN EST-ON ?

Cinq réunions se sont tenues, d'autres sont programmées durant le mois de janvier. Première donnée, le temps de travail des élèves sera déconnecté du temps de service d'enseignement. Les élèves bénéficient de 24 heures d'enseignement auxquelles pourront être ajoutées des aides spécifiques pour une durée maximum de 2 heures pour ceux qui en ont besoin. Cette aide ne durera pas obligatoirement toute l'année scolaire.

Par ailleurs, ce sont les équipes enseignantes, et le conseil des maîtres, qui auraient la maîtrise de la mise en place du dispositif.

Le « conseil des maîtres prend les décisions et organise les aides, l'IEN valide les décisions prises et assure la régulation », précise l'avant-projet ministériel.

En l'état des discussions, les textes devraient fournir un cadre national mais être suffisamment souples pour permettre les initiatives des équipes. Pour l'instant, les discussions se sont attachées à définir le « repérage des difficultés des élèves », les dispositifs d'aide et l'implication des parents. Le « repérage » des élèves sera effectué par le maître de la classe, les dispositifs d'aide (Rased, etc.) et s'intégrera dans la démarche des PPRE.

Concernant le temps de service des enseignants, le ministère a dû reconnaître explicitement que dans les deux heures dégagées par la suppression du samedi matin, une partie serait consacrée à des tâches autres que de l'enseignement devant élève.

Mais, le contenu de ces heures n'a pas encore été abordé, tant du point de vue des élèves que du côté enseignant : ce sera l'objet des prochaines discussions.

Par ailleurs, le ministère ne souhaite pas modifier les attributions actuelles de la 27ème heure. « Le service des enseignants est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et trois heures spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, aux relations avec les partenaires de l'école, ainsi qu'à des actions de formation ».

Le service des enseignants de maternelle, des directeurs, des enseignants spécialisés, des remplaçants, le cas des écoles rurales et des écoles en ZEP... autant de points sensibles qui nécessiteront la poursuite de discussions approfondies sur lesquelles le SNUipp sera vigilant.

### LE SNUIPP REVENDIQUE !

Dès le début des discussions, le SNUipp a rappelé que la difficulté scolaire devait être prise en charge sur le temps de classe et de manière collective.

C'est l'équipe enseignante à l'échelle d'un cycle ou d'une école qui peut élaborer l'aide aux enfants en difficulté avec l'intervention des RASED qui doivent être développés. Travail en petits groupes, dédoublement de classes, co-intervention, autant d'organisations qui nécessitent un dispositif avec « plus de maîtres que de classes ». La réussite de tous les élèves, qui est au cœur des préoccupations des enseignants appelle une transformation ambitieuse de l'école allant au-delà des deux heures dégagées par le ministère.

Le SNUipp a par ailleurs souligné l'accroissement des tâches des enseignants ; équipes éducatives, rencontre avec les parents, PPRE, PAI, évaluations... Cette charge de travail doit être reconnue dans le temps de service des enseignants pour obtenir 3 heures de concertation.

C'est dans ce cadre que le SNUipp a lancé une campagne de pétition « Du temps monsieur le ministre ! » car l'évolution du métier requiert du temps, de la formation, du travail en équipes.

La pétition est en ligne sur le site du SNUipp  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

### PUBLICATION DES ÉVALUATIONS

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la publication « par école » des résultats des élèves aux évaluations nationales. Pour la rentrée 2008, le ministère pré-

voit de nouvelles évaluations passées en milieu d'année, évaluations « sommatives » et non plus « diagnostiques » comme c'est le cas cette année. Le SNUipp a protesté contre cette annonce considérant que l'opération serait « contre-productive pour le

climat de confiance qui doit exister entre enseignants et parents ». Il est intervenu auprès du ministre. Pour le SNUipp il est hors de question de publier un palmarès des écoles.

**Modèle de lettre aux parents | Grève du 24 janvier 2008**

Madame, Monsieur,

Nous serons en grève le 24 janvier, comme l'ensemble des personnels de la Fonction Publique et de l'Éducation nationale.

Ce qui nous préoccupe avant tout, c'est la réussite scolaire de tous vos enfants. Aujourd'hui encore trop d'élèves connaissent des difficultés. Des solutions existent pour faire évoluer l'école. Nous souhaitons faire évoluer notre métier pour travailler mieux et autrement. Mais les choix du gouvernement compromettent cet avenir. La suppression de 11 200 postes dans l'Éducation nationale ne peut répondre aux exigences de la réussite de tous !

Le ministère annonce que le nombre de nouveaux élèves sera inférieur aux prévisions à la rentrée prochaine. Cela correspond à une poursuite du recul de la scolarisation des moins de 3 ans, scolarisation pourtant essentielle à la réussite de tous les élèves.

Les créations de postes restent insuffisantes : elles correspondraient à la création d'un poste pour 30 élèves supplémentaires.

Les recrutements d'enseignants sont en baisse. Les conditions de travail dans les classes vont se dégrader : plus d'élèves par classe, moins d'enseignants spécialisés pour aider vos enfants, des remplacements non assurés, une baisse de la formation continue des enseignants pourtant indispensable pour une éducation de qualité.

Alors que l'École a besoin de personnels statutaires et qualifiés, c'est toujours la précarité pour les auxiliaires et les emplois de vie scolaire.

D'autre part, la dégradation du pouvoir d'achat, que chacun connaît, n'est plus acceptable. Le Ministère de la Fonction Publique n'a pas répondu aux attentes exprimées avec force par les personnels lors de la journée du 20 novembre dernier. Le gouvernement refuse de prendre en compte leurs revendications : une véritable politique de l'emploi public, la garantie d'un service public de qualité sur tout le territoire ainsi qu'une amélioration du pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique. La défense du pouvoir d'achat des fonctionnaires est une garantie pour l'ensemble des salariés.

En défendant les services publics de qualité et de proximité, nous défendons l'intérêt général : l'école, la poste, les transports, les hôpitaux, l'administration, la justice, l'énergie... doivent répondre aux besoins de tous, de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire. Qui peut croire, selon la formule du premier Ministre que « moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » peut améliorer notre société ?

C'est pour toutes ces raisons que nous serons en grève le jeudi 24 janvier. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension.

L'équipe enseignante

**SALAIRES : PAS DE MESURE GÉNÉRALE DE RATRAPPAGE**

Tour de passe-passe. Lors de la discussion de travail du 17 décembre dernier portant sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le ministère du budget et de la Fonction publique a reconnu pour la première fois que les agents avaient subi une réelle perte de salaire. Un aveu partiel, selon Bercy, ce constat ne concerne qu'une petite partie des fonctionnaires.

Chiffres à l'appui, Eric Woerth, ministre du

budget a en effet acté que « 17% des agents ont eu une évolution de leur traitement indiciaire inférieure à l'inflation sur la période de 2001 à 2005 », des personnels de catégories C pour la plupart. Un brin magicien, le ministre a justifié que les promotions, augmentations du point d'indice liées au déroulement de carrière, et autre monétisation des journées de RTT assureraient une progression du pouvoir d'achat à plus de trois fonctionnaires sur quatre. Comme seule réponse, Eric Woerth a alors proposé qu'une indemnité garantisse le

pouvoir d'achat pour ceux qui n'auraient bénéficié d'aucun avancement ». Le ministre compte également sur les heures supplémentaires. Pour la FSU, « ce système va tirer systématiquement vers le bas les rémunérations », le mécanisme ne proposant aucune mesure générale. Depuis 2000, les syndicats estiment à plus de 6% la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Parmi eux, une récente étude réalisée par l'INSEE affirme que les enseignants ont subi une érosion de plus de 20% de leurs salaires depuis 1981.

**SERVICE MINIMUM : REMISE EN CAUSE DU DROIT DE GRÈVE**

Le ministre de l'Éducation nationale vient de franchir un nouveau palier pour son « service minimum d'accueil », cherchant à limiter la portée du droit de grève. Il a souhaité lors d'une conférence de presse du 11 décembre que les municipalités organisent un accueil les jours de grève. Cet accueil pourrait être financé par le reversement des retenues de salaire des enseignants grévistes.

« Un véritable détournement de fond » pour le SNUipp qui « s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles ». A l'opposé de la logique budgétaire de suppressions de postes, le syndicat demande au ministre « d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année » à la place d'un « service d'accueil minimum les jours de grève ».

**MISE EN PLACE D'UN SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DANS LES ECOLES**

Par une note à l'attention des recteurs et inspecteurs d'académie, le Ministre précise les modalités de mise en œuvre de ce service minimum d'accueil.

**Points importants de cette note :**

La mise en place d'un service minimum d'accueil dans les communes ne peut constituer un moyen de pression visant à remettre en cause le droit de grève pour les collègues exerçant dans les écoles, y compris pour le directeur ou la directrice.

Les directeurs d'école n'ont pas à communiquer, avant la grève, le nombre de grévistes à l'inspecteur d'académie ou à l'IEN. A

fortiori, les enseignants n'ont pas à se déclarer grévistes auprès de l'administration 48 heures à l'avance.

Il n'est pas demandé aux directeurs d'école d'organiser ce service d'accueil. Celui-ci est de la seule responsabilité de la commune volontaire qui passe une convention directement avec l'inspecteur d'académie.

Les Inspecteurs d'académie informent les communes des mouvements sociaux et leur transmettent les données statistiques qu'ils sont en mesure de communiquer sur les précédents mouvements sociaux.

Les consignes préparatoires à la journée de grève que le SNUipp-FSU a l'habitude de rappeler restent toujours d'actualité :

- Les enseignants grévistes informent par écrit les familles, si possible au moins 48

heures avant, qu'il n'y aura pas classe.

- Comme à l'habitude, on informera les services concernés (cantine, étude, transport scolaire, piscine, etc.) pour toute activité à laquelle participent l'enseignant ou ses élèves.

- Aucune communication sur l'état des grévistes ne sera faite en direction de l'administration ou des services de police et de gendarmerie.

- Lorsque aucune solution d'accueil n'a été trouvée, le directeur en informe les parents suffisamment tôt afin qu'ils puissent prendre les dispositions nécessaires pour garder ou faire garder leurs enfants.

- Le directeur prévient le maire.

Dans tous les cas, le directeur gréviste, pas plus que les adjoints grévistes, n'est tenu de surveiller les élèves, ni d'être sur place.

**Le service minimum rencontre l'opposition des communes**

Après l'association des maires de France, c'est l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (Andev) qui proteste contre la proposition ministérielle d'inviter les communes à instaurer un service minimum dans les écoles en cas de grève contre une subvention publique prélevée sur les retenues sur salaire des grévistes.

L'Andev, qui regroupe les responsables éducatifs des grandes villes, estime le projet "tout à fait regrettable". "Cette mesure constitue véritablement une première et met en lumière l'incapacité de l'éducation nationale à exercer dans ce domaine ses responsabilités d'employeur public" poursuit Claudine Paillard, présidente de l'Andev. "En mettant à la charge des communes le service minimum, le MEN évite ainsi une difficile discussion avec les organisations syndicales d'enseignants, qu'il reporte ainsi

sur les communes. Celles ci devront si elles souhaitent mettre en place ce service, négocier de leur côté avec les organisations syndicales de leur personnel". Une discussion qui ne sera pas partout facile... L'Andev relève "l'embarras" dans lequel les municipalités vont se trouver entre les pressions des personnels éducatifs et les parents.

Mais l'Andev critique aussi la conception qu'a l'État du rôle éducatif des collectivités locales. "En mandatant les communes pour le faire à sa place, elle renvoie une fois de plus les communes à un rôle éducatif limité, essentiellement lié à la fonction de garderie, de service à la famille, "périphérique" à l'école sans projets ni objectifs pédagogiques... Plutôt ainsi que de se défausser de sa responsabilité sur les communes, il aurait été plus courageux et efficace, de travailler à un véritable service minimum unifié portant sur l'ensemble des temps de l'enfant. Car organiser le service minimum sur l'école mais ne pas prévoir le fonctionne-

ment de la restauration pose, il faut le rappeler, pour de nombreuses familles tout autant de difficultés. Les communes demanderont-elles à l'éducation nationale d'assurer l'accueil en restauration en cas de grève de leur personnel ?"

Cette situation, Bertrand Delanoë la refuse. Dans un article de Libération, le maire de Paris estime qu'il ne peut pas "demander aux fonctionnaires municipaux de casser la grève de fonctionnaires nationaux".

Les parents de la FCPE estiment que "ce ne sont pas quelques jours de grève programmés qui compromettent la qualité du service public mais bien les remplacements non assurés" et rappellent les taux minimum d'encadrement : un animateur pour 8 enfants en maternelle et un pour 12 en élémentaire.

Le café pédagogique | 10 janvier 2008



**Il est toujours temps, syndiquez-vous !**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.